

**PROCÈS-VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 27 Mars 2025**

Le Conseil Municipal de la Ville de BADONVILLER, régulièrement convoqué le 17 mars 2025, s'est réuni dans les Salons de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bernard MULLER, Maire.

Étaient présents : MM. Éric TAVERNE, Jean-Marie GOGLIONE, Adjoint ; M. Olivier BAPTISTE, Mme Dominique BONNEROT, MM. Régis CHOMEL DE JARNIEU, Lionel JOB, Mmes Céline MICLO-OTTINGER, Catherine ROCH, MM. Marc SORATROI, Sylvain STRUB, Mme Peggy VINOT

Excusées : Mmes Laëtitia BOUSTOH, Stéphanie CROUZEL, Maud DORÉ, Aurélie FRÉMONT, Cindy ROIMARMIER

Excusés avec pouvoir : Mme Adeline CAPONE, M. Thierry TURBAN

Secrétaire de séance : Mme Catherine ROCH

Quorum : 10

**Ordre du jour** :

1. **Contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité – service technique**
2. **Nouvelle convention - mission facultative d'accompagnement du Centre de gestion de la fonction publique territoriale – mise en conformité des données à caractère personnel au règlement général sur la protection des données**
3. **Acquisition de deux terrains non bâtis cadastrés section AE parcelles n°454 et 468**
4. **Prise en charge de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025 de la commune**
5. Informations diverses : rénovation de l'éclairage public

**Le compte-rendu du conseil municipal du 13 février 2025 est adopté à l'unanimité.**

**OBJET N°1 : SERVICE TECHNIQUE – contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

DECIDE de créer un emploi non permanent à temps complet correspondant au grade d'adjoint technique territorial dans le but de faire face à un accroissement temporaire d'activité au service technique, et ce pour une durée de 9 mois à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025,

LAISSE le soin à Monsieur le Maire d'établir et signer le contrat d'engagement correspondant.

**OBJET N°2 : NOUVELLE CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN CONFORMITÉ DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL AU RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle propose aux collectivités du département qui le souhaitent une mission d'accompagnement dans la démarche de mise en conformité au Règlement Général de Protection des Données (RGPD) des traitements de données personnelles.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet de convention pour la période 2025-2026 à la mission mutualisée d'accompagnement à la mise en conformité des activités de traitements de données personnelles avec les dispositions du règlement général sur la protection des données « RGPD ». Cette convention est proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle.

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il introduit un changement de paradigme fondé sur la responsabilisation a priori des acteurs traitant de données personnelles et un renversement corollaire de la charge de la preuve, ainsi que de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel.

Le RGPD n'est ni un document de prescriptions, ni un document d'interdictions. C'est un règlement d'encadrement qui fixe des obligations et des principes, mais les solutions permettant son respect incombent au responsable de traitement (la collectivité).

Au regard de l'importance du respect des obligations et des principes posés par le RGPD, des réponses techniques à apporter ainsi que de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission présente un intérêt certain.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle partage son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique avec des collectivités et établissements publics qui le souhaitent.

La précédente convention ayant pour échéance le 31 décembre 2024, la nouvelle convention proposée vise à poursuivre la mission avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Tout le travail déjà réalisé dans le cadre des précédentes conventions est conservé et reste accessible sur l'espace RGPD dédié à notre collectivité dans l'outil informatique mis à notre disposition.

Par la présente délibération, nous nous proposons d'adhérer à la mission RGPD du centre de gestion.

En annexe de la présente délibération, vous trouverez la convention d'adhésion à ce service, détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'adhérer au service d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité,
- de l'autoriser à signer la convention relative à ladite mission et à prendre/signer tout document afférent à ladite mission,
- de désigner auprès de la CNIL le CDG54, personne morale, comme étant le Délégué à la protection des données (DPD) de la collectivité.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire :

- à signer la convention relative à la mission d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité ;
- à prendre et à signer tout document et acte relatif à ladite mission ;
- à désigner auprès de la CNIL le CDG 54 comme étant le Délégué à la Protection des Données (DPD) personne morale de la collectivité.

**OBJET N°3 : ACQUISITION DE PARCELLES NON BÂTIES cadastrées section AE n°454 et 468**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

DECIDE d'acquérir les parcelles non bâties cadastrées section AE n°454 et 468 appartenant aux consorts MATON, et ce au prix net vendeur de 10 000.00 €,

CHARGE Maître Delphine JEANCOLAS, notaire de la famille MATON, de rédiger l'acte notarial correspondant,

PREND ACTE que les frais notariaux seront supportés par l'acquéreur,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette transaction immobilière.

**OBJET N°4 : PRISE EN CHARGE DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025**

**Retiré de l'ordre du jour**

**DIVERS :**

-L'éclairage public :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les conseillers municipaux, interrogés individuellement par courriel, ont largement plébiscité le modèle AXESS proposé par la société INEO dans le cadre du marché global de performance pour équiper différentes voies de desserte de BADONVILLER. Il indique par ailleurs que le modèle BEAUREGARD sera installé rue Gambetta ainsi que sur la place du Monument aux Morts.

-La résidence autonomie l'Etoile :

L'Office d'hygiène sociale de Lorraine (OHS) a proposé à la commune de BADONVILLER un partenariat pour la gestion de la résidence autonomie l'Etoile. Cette collaboration pourrait prendre la forme d'une société civile immobilière. Des réunions de travail sont envisagées pour en déterminer

plus précisément les contours (apports des associés, investissements, loyers, ...). Le conseil municipal, décisionnaire en la matière, sera tenu informé de l'évolution du dossier. L'OHS a engagé une démarche similaire avec les communes de BACCARAT et SAINT-CLÉMENT qui disposent du même type d'établissement que BADONVILLER.

-la délinquance juvénile :

Monsieur le maire, en réponse à un courrier anonyme reçu en mairie faisant état des incivilités et infractions répétées de jeunes organisés en bande, rappelle qu'il a interpellé la gendarmerie et a porté plainte à plusieurs reprises pour dégradations de biens publics. Il a rencontré les chefs de gendarmerie de BADONVILLER et de BLÂMONT le vendredi 21 mars 2025 et une réunion publique aura lieu le 24 avril 2025 à 20 heures à l'Espace Mansuy.

Monsieur Eric TAVERNE, Adjoint au maire, précise que des blocs de béton ont été positionnés aux entrées du passage « le trou du cochon » pour y interdire l'accès de véhicules motorisés à deux roues.

-Autres sujets :

-Monsieur Régis CHOMEL, Conseiller municipal et Vice-Président des Amis de la ligne de front Ouest, fait une présentation de l'association à quelques semaines de l'Opération événementielle itinérante d'inauguration de la Voie de la Paix 1918 à travers le Grand-Est.

À cette occasion, un jeune étudiant de 22 ans, Thomas Vannier, sera l'ambassadeur de l'œuvre nationale du Bleuets de France à travers une cagnotte destinée au financement d'un fauteuil de para-rugby. Il entend ainsi rendre hommage à son arrière-grand-père.

Le Conseil vote un soutien de 100 euros qui seront remis lors du passage du jeune Thomas Vannier à Badonviller, le 27 juin 2025, lors d'un accueil officiel à la mairie.

D'autres associations de Badonviller seront sollicitées en soutien au Bleuets de France qui vient en aide aux militaires comme aux victimes du terrorisme depuis 1991.

<https://cagnottes.bleuetsdefrance.fr/fundraisers/thomas-vannier>

-Monsieur Régis CHOMEL demande la création d'une place de stationnement de type handicapé dans l'enceinte de l'Espace Emile Fournier.

Badonviller, le 28 mars 2025

La Secrétaire de séance

Catherine ROCH



Le Maire,



Bernard MULLER